

Les communs, une piste pour aborder les transitions dans les communes rurales

La question des « Aménités rurales et des biens communs naturels » constituait le deuxième axe travaillé en 2023 par les membres du Grand Atelier des Maires ruraux pour la transition, piloté par la vice-présidente de l'AMRF, Fanny Lacroix. Afin d'aller plus loin sur la caractérisation de ces biens communs, l'AMRF en a fait le thème de la seconde rencontre thématique de 2024 du Grand atelier, en confiant à deux chercheurs reconnus de poser leur regard scientifique sur le sujet.

Il est aujourd'hui partagé que la présence de biens communs naturels, comme « la forêt, l'eau, la terre et la biodiversité », dans les territoires ruraux est un levier pour défendre la commune rurale comme « espace politique de la transition écologique » (résolution générale du Congrès de 2023). C'est sur cette base que les membres du Grand Atelier ont repris leur bâton de pèlerin, avec pour objectif d'organiser une journée thématique sur les communs. L'enjeu de cette journée s'est formalisé sur la manière de réfléchir aux pistes pédagogiques d'appropriation par les maires ruraux des concepts et de la pratique de communs, et de montrer comment les élus peuvent être les déclencheurs d'une dynamique de transition. C'est ainsi que les membres du Grand Atelier se sont réunis le 6 décembre au Hub des Territoires à Paris. Animée par les équipes d'Oxalys et de La Coop des Communs, cette séquence a été ouverte par les partenaires de la Caisse des Dépôts et de la Banque des Territoires. Pour rentrer dans le vif du



sujet, deux témoignages concrets autour de l'instance élus-habitants Agoractive mise en place par le PETR de l'Ariège et d'un pacte intercommunal sur le pastoralisme dans les Cévennes sont venus illustrer la dimension concrète des Communs, avant une clarification théorique du concept et de ses implications par l'équipe de la Coop des Communs. Les élus se sont ensuite répartis

en ateliers thématiques mettant en situation les participants dans des communes rurales fictives concernées par des problématiques autour de quatre ressources naturelles : la forêt, l'eau, les sols et le paysage. L'objectif était de questionner les limites des cadres de gouvernance conventionnels dans la gestion des usages et des conflits autour de ces ressources afin d'explorer l'intérêt de la démarche des Communs. ●



Jean-François Joye

Professeur de droit public, codirecteur de la chaire Valcom de l'Université Savoie Mont-Blanc*

Quels sont les points de tension principaux par rapport aux enjeux de transition ?

Il y a trois problèmes. D'abord l'État, avec une position aujourd'hui de la puissance publique qui ne permet pas de préparer la société de demain. Nous avons des sociétés fragiles, avec un État qui n'est plus jugé assez protecteur. Que cela soit une vérité ou un ressenti des populations, le constat est que l'imaginaire de l'État fort et expert vacille, alors que la question qui émerge est plutôt de savoir ce que l'on met à côté, en renfort. À mon sens, l'un des écueils majeurs d'aujourd'hui, c'est que nous sommes profondément étatisés, à tel point que l'on n'arrive plus à penser sans la matrice de l'État. Je ne suis pas en train de dire qu'il faut se passer de l'État, mais qu'il faut travailler autrement avec, et que le service public est amené à muter.

Le second blocage se joue à l'échelle des individus. Comment faire en sorte que les individus prennent soin de leur environnement ? Il s'agit pour cela surtout de restaurer la confiance entre les forces sociales pour leur laisser la créativité de la co-construction, afin de reconnaître que l'expérience de vie des territoires de chacun peut compter. Enfin le rapport nature-culture de nos sociétés mérite d'être retravaillé. Cela passe par la reconnaissance des aptitudes des citoyens, et notamment leurs pratiques des savoir-faire immatériels, comme l'af-fouage par exemple.

Quel est historiquement le fondement des communs, et comment les réhabiliter ?

Les communs fonciers ancestraux, mis de côté avec l'apparition de la propriété individuelle, alors que pluri-centenaires, sont toujours présents en France surtout dans les milieux ruraux et de montagne. Ce sont des patrimoines collectifs construits autour d'un foncier qui fédère et implique. Dans les communs fonciers ancestraux, vous avez des droits collectifs d'usage (couper du bois, prendre de l'eau, faire paître des animaux...) mais en contrepartie vous réalisez des « corvées », du temps à y donner. Dans ces communs fonciers ancestraux, les droits d'usage sont attribués à une communauté, celle d'aujourd'hui et de demain. L'être humain est relativisé dans le système, il a comme « dépôt sacré » une ressource naturelle, un patrimoine qui engage.

« Reconnaître la notion de communauté et mettre en pratique le principe de subsidiarité »

Deux leviers d'actions peuvent être proposés pour replacer le citoyen en position active et mettre en place cette approche : réhabiliter les communs fonciers ancestraux qui subsistent ou créer des néo-communs avec de nouvelles formes de gouvernance (dialogue collégial, association...). Mais ces néo-communs reposent souvent sur la dynamique insufflée par un seul élu (qui peut partir) et n'ont pas forcément de foncier à disposition ; il y a donc un problème de robustesse.

Pour les consolider, il faudrait davantage reconnaître la notion de "communauté" et mettre en pratique le principe de subsidiarité (malheureusement peu commun dans la culture française). Cela nécessite de structurer le statut de tous ces acteurs bénévoles en se posant la question de leur gratification au service de l'intérêt collectif, avec des exonérations fiscales par exemple.

Pourquoi les Maires ruraux ont-ils un rôle à jouer ?

Avec les communs, les élus de l'AMRF ont selon moi une opportunité unique de créativité et d'expérimentation en articulant le travail collectif d'appropriation en atelier, avec de l'expérimentation sur le terrain où se situent les communs fonciers ancestraux.

Cela a en plus le mérite d'apporter une réponse complémentaire au problème du statut des maires, dont l'une des questions est de savoir comment gratifier socialement et intellectuellement les élus ? Le travail sur les communs peut répondre à cela, car il demande de lâcher prise par rapport aux injonctions administratives et de prendre des risques : c'est un renforcement de la capacité à faire de l'élu, et donc de l'attractivité de la fonction.

Enfin, par rapport à l'échelon intercommunal qui est revenu souvent dans vos débats, c'est bien plutôt le chantier de la coopération intracommunale qui est vraiment nécessaire aujourd'hui. L'intercommunalité, on sait ce que ça produit, c'est fonctionnel dans beaucoup de registres, mais elle est extrêmement déshumanisante sur plein d'aspects. ●

* La chaire VALCOM (« Valoriser les communs fonciers ») réunit des universitaires et des partenaires (élus, acteurs de terrain, habitants, etc.). Son travail est ciblé en ruralité sur la question des communs « ancestraux » et historiques, avec la volonté d'en faire des outils pour les territoires.



Samuel Aubin | Sociologue, directeur du Collège des transitions sociétales*

Quel est l'intérêt de cette approche par les communs pour la transition écologique ?

Avec les très fortes questions qui vont se poser demain sur l'accès aux ressources et leurs modalités de gestion, l'approche par les communs est une voie complémentaire entre la régulation par le marché et la régulation par l'action publique.

Dans l'approche des communs, la question des points de départ, c'est-à-dire l'étape de problématisation, est je crois fondamentale. D'abord parce qu'en France on cherche sans cesse à travailler l'acceptabilité des solutions, sans s'être mis d'accord sur les problèmes. Ensuite, parce que ce qui est intéressant, c'est de pouvoir enquêter ensemble à l'échelle d'un territoire sur ce qui fait problème et sur les solutions à apporter. Par rapport aux doutes que vous avez en tant qu'élus sur le fait que « c'est très compliqué de mobiliser les habitants sur ces sujets », réfléchir sur les communs, c'est devenir enquêteur ensemble pour identifier collectivement des problèmes qui vont intéresser les habitants. Évidemment aller les chercher sur des problèmes qui ne les concerne pas, c'est plus compliqué, mais si on effectue ce travail d'enquête ensemble, là on constitue des publics.

« Amener les communs dans le débat politique et porter des expérimentations très concrètes sur les territoires »

La question clé dans l'approche par les communs, c'est d'identifier les interdépendances dans lesquelles nous sommes pris. Cela va poser des questions considérables, mais il y a là un enjeu majeur et très concret dans les territoires à les identifier ensemble. Si on n'en a pas conscience, on va continuer à essayer de faire comme si chacun d'entre nous pouvait gérer ces questions par lui-même. Dès lors, pour répondre à l'une des questions de la journée : comment constituer ces communautés

d'acteurs propres aux communs ? Ma conviction est que cela passera par des acteurs qui vont reconnaître des interdépendances entre eux.

Comment faire pour entamer cette démarche de communs ?

Pour créer des communautés permettant une gestion en commun, on a d'abord intérêt à reconnaître les sociabilités existantes, en se demandant comment les sociabilités ordinaires qui existent entre habitants, les voisinages, etc., peuvent être le support des mobilisations potentielles. Ensuite, pour faciliter l'émergence de ces dynamiques de coopération et les alimenter, il faut prendre en compte le rôle déterminant des personnes, et non pas uniquement des acteurs qui portent des intérêts. Les gens demandent à contribuer à la détermination des finalités. Dès lors, pour construire des instances sollicitant les habitants, il faut aussi savoir accueillir la parole et se former pour permettre la libre-expression.

Pourquoi est-il important que l'AMRF s'en saisisse ?

La formule des ateliers de l'AMRF est un très bon endroit pour qu'un premier cercle de maires commence à s'approprier ces concepts en petit comité. Mais on le voit, tout cela pose une question énorme sur le besoin de formation autour de ces dispositifs. C'est formidable que l'AMRF s'empare de ce sujet-là, avec ce double enjeu d'amener les communs dans le débat politique en proposant de nouvelles façons de formuler les choses, et en même temps de porter des expérimentations très concrètes sur les territoires. ●

* Le Collège des transitions est une plateforme de coopération et d'action-recherche dans les Pays de la Loire entre 38 partenaires (État, régions, deux départements, les syndicats d'énergie, la chambre d'agriculture régionale, l'ADEME, des assos spécialisées, etc.) ayant pour objectif d'accompagner les territoires sur les questions de transition écologique.

DÉFINITIONS

« Les Communes rurales gèrent des espaces variés qui représentent 88% du territoire national et comprennent les biens communs naturels. » (Résolution générale La commune rurale, espace politique de la transition écologique, AMRF, octobre 2023)

« Les Biens communs désignent les choses communes à l'usage de tous, nécessaires à l'exercice de nos droits fondamentaux (eau, forêt, places publiques, réseaux de transports, internet, etc.) et à préserver d'une propriété « excluante » (privée ou publique). » (Coop des Communs)

« Les Communs impliquent une communauté qui s'organise pour protéger une ressource et une gouvernance visant à cette protection, visant l'accès universel à la ressource et à la régénération conjointe de la communauté et de la ressource. » (Coop des Communs)